

**DECISION DU PRESIDENT**  
**2024DECISION24**

**Objet :** Devis avec la société DVB – Remplacement de la ventilation CTA dans les vestiaires de la piscine du Poiré sur Vie.

**LE PRESIDENT,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2020D45 du 3 juin 2020 portant délégation de pouvoirs au Président et au Bureau,

Vu le devis de la société DVB : 14 rue des Tilleuls – 85170 LE POIRE SUR VIE, concernant le remplacement de la ventilation CTA dans les vestiaires de la piscine du Poiré sur Vie,

**DECIDE :**

**Article 1 :** D'approuver le devis n° 7691 de la société DVB dont le siège social est situé : 14 rue des Tilleuls – 85170 LE POIRE SUR VIE, pour le remplacement de la ventilation CTA dans les vestiaires de la piscine du Poiré sur Vie pour un montant total de 16 507,38 € HT, soit 19 808,86 € TTC.

**Article 2 :** La présente décision sera communiquée au Conseil communautaire lors de sa séance la plus proche et inscrite au registre des décisions de la Communauté de communes. Une publicité sera faite dans les formes requises pour les délibérations du Conseil Communautaire.

Une ampliation est adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée pour l'exercice du contrôle de légalité.

**Fait le 9 février 2024 au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne.**

Le Président,  
**Guy Plissonneau**



Signé électroniquement par : Guy  
Plissonneau  
Date de signature : 13/02/2024  
Qualité : Président de la CC Vie et  
Boulogne

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.